



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 147

PROJET DE LOI SUR LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Adoption de la motion tendant
à la fixation de délai

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 21 mars 2013

LE SÉNAT

Le jeudi 21 mars 2013

[Traduction]

PROJET DE LOI SUR LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

ADOPTION DE LA MOTION TENDANT
À LA FIXATION DE DÉLAI

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :
Honorables sénateurs, j'interviens au sujet de la guillotine qui vise à clore le débat sur le projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière. Le projet de loi à l'étude aura des répercussions graves et très étendues sur les peuples autochtones du Canada et les institutions qui leur servent à s'organiser et à se gouverner.

Certains sénateurs appuient le projet de loi alors que d'autres s'y opposent. Le désaccord est profond.

- (1430)

Honorables sénateurs, n'est-ce pas là la raison même de notre présence ici, soit discuter, débattre des divergences de vues et essayer d'améliorer les lois du Canada grâce à nos délibérations?

Le débat est sain. Je souhaiterais que le débat sur le projet de loi C-27 se prolonge plutôt que de le voir interrompu si rapidement. Le gouvernement cherche maintenant à mettre fin au débat en une journée. Nous sommes saisis du projet de loi à l'étape de la troisième lecture depuis à peine 48 heures. Le sénateur Patterson a proposé la motion de troisième lecture du projet de loi C-27 mardi. Je ne crois pas que nous ayons eu depuis un débat satisfaisant sur cet important projet de loi.

Le leader adjoint du gouvernement a eu raison de faire valoir que lui et moi n'avions pas pu nous entendre sur un nombre satisfaisant de jours ou d'heures pour achever la troisième lecture du projet de loi C-27. Je ne pouvais pas accepter une limite de temps.

Les sénateurs doivent savoir qu'aucune raison n'a été avancée pour justifier l'urgence de l'adoption du projet de loi.

Le 19 mars, le sénateur Patterson a dit ce qui suit :

À ma connaissance, le projet de loi, même s'il est adopté, ne sera pas proclamé et n'entrera pas en vigueur avant l'exercice 2014.

Cela veut dire le 1^{er} avril 2014, soit dans plus d'un an.

Le sénateur Patterson a dit qu'il était important de donner du temps « aux bandes pour s'adapter au nouveau régime ».

Je ne conteste pas cette opinion du sénateur, mais j'ai du mal à croire que quelques jours de débat de plus au Parlement avant l'adoption du projet de loi — qui est inévitable, puisque le gouvernement dispose de la majorité — empêcheront les bandes d'adapter leurs affaires et leurs pratiques à temps pour le 1^{er} avril 2014. C'est grotesque, franchement.

Je comparerais la situation du projet de loi C-27 à celle du projet de loi C-55. Nous avons reçu ce dernier aujourd'hui, et il y a une raison concrète de l'adopter de toute urgence. En effet, le projet de loi C-55 modifie le Code criminel pour offrir des garanties relativement à l'autorisation d'intercepter des conversations privées parce que, le 11 février, la Cour suprême a conclu à l'inconstitutionnalité des dispositions actuelles à cet égard. Elle a donné au Parlement jusqu'au 13 avril pour rendre ces dispositions conformes à la Constitution. Pour ces raisons, notre groupe parlementaire a accepté à l'unanimité que le projet de loi soit lu aujourd'hui pour la deuxième fois. Aucune urgence semblable dans le cas du projet de loi C-27. Il est tout à fait inadmissible que le gouvernement, sans aucune raison concrète, force le Sénat à conclure le débat sur ce projet de loi.

En ce qui concerne le projet de loi même, la transparence et la divulgation proactive sont des objectifs importants pour tous les gouvernements, y compris ceux des Premières Nations, et j'appuie ces objectifs. Néanmoins, le gouvernement conservateur a le devoir de travailler avec les Premières Nations à l'amélioration de la reddition mutuelle de comptes, et non d'imposer ses idées sur les solutions efficaces.

Comme la sénatrice Dyck l'a dit avec tant d'éloquence à plusieurs reprises, les Premières Nations sont des partenaires disposés à collaborer en matière de gouvernance, mais le gouvernement doit cesser de les traiter comme des adversaires.

Le projet de loi C-27 ne fait rien pour alléger le fardeau des rapports, actuellement écrasant, surtout pour les petites Premières Nations qui ont une capacité administrative limitée. À lui seul, le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien reçoit chaque année plus de 60 000 rapports des Premières Nations, et voici que le gouvernement impose de nouvelles obligations en matière de rapports tout en réduisant les ressources dont les Premières Nations disposent pour se conformer à ces exigences.

Comme la sénatrice Dyck l'a expliqué, l'approche gouvernementale de la question viole l'obligation constitutionnelle qui est faite à la Couronne de consulter les Premières Nations avant de modifier des lois ou politiques qui ont une incidence sur elles, leurs institutions et leurs droits.

Voici que le gouvernement use de sa majorité au Sénat pour interrompre le débat et imposer l'adoption d'une politique d'intérêt public contraire à la Constitution.

Cette façon d'agir établit un certain ton. Elle en dit long sur l'attitude du gouvernement dans ses relations avec les membres des Premières Nations du Canada. Là où la confiance devrait régner, il y a méfiance. Là où il devrait y avoir un esprit de coopération, il y a affrontement. Ce n'est pas du leadership.

Honorables sénateurs, je vais voter contre cette motion d'attribution de temps, et j'invite les sénateurs de part et d'autre de notre assemblée à faire la même chose.